

Arts 2 – Architecture d'intérieur 2023 - 2024

Epreuve d'admission 2023-2024 : les **28, 29 et 30 août** pour la première session et les **4,5 et 6 septembre 2023** pour la seconde session, **de 9h à 16h**.

L'épreuve d'admission se déroulera en 3 étapes :

1. Un dossier à réaliser à domicile
2. Une épreuve en atelier
3. Un échange individuel avec l'équipe pédagogique à propos du dossier réalisé à domicile et de l'épreuve en atelier.

1. Dossier à réaliser à domicile

a/ Rédaction d'un dossier complet et personnel sur le métier d'architecte d'intérieur...

Qu'attendez-vous des études d'architecture d'intérieur ? Quelles sont vos motivations à exercer plus tard ce métier ? Qu'aimez-vous dans cette perspective d'avenir ?

Comment décrivez-vous le métier d'architecte d'intérieur ? Que fait-il au quotidien ? Quels sont ses projets ? Ses outils de travail ? Ses inspirations ? ...

Réalisez une comparaison entre architecte d'intérieur, designer, architecte et décorateur.

Soignez votre document : mise en page, orthographe, ...

b/ Choisissez un projet d'architecte d'intérieur dans la liste suivante :

ANDREE PUTMAN : l'hôtel Morgans

SASHA BIKOFF : Springs east Hampton

CHARLES KAISIN : Kilikio

PATRICIA URQUIOLA : Eneko Bilbao

Analysez le projet en vous documentant sur l'architecte d'intérieur choisi et décidez sa démarche.

Pistes d'analyse : la situation, l'histoire, la lumière, la couleur, le mobilier, l'architecture d'intérieur (plafond, cloison, sol, éclairage, matériaux, la fonction et l'organisation spatiale des choses, le mobilier, intégré ou non, les innovations selon le contexte historique, etc.)

2. Epreuve en atelier 3 jours

Dès le premier jour :

- apporter le dossier réalisé à domicile
- apporter le matériel suivant :
- Carton (blanc, gris, de récupération) , cutter, latte, crayons, gomme, colle, papier dessin (type papier imprimante), etc.

Prévoyez de travailler en atelier de 9h à 16h les 3 jours les 28, 29 et 30 août pour la première session et les 4,5 et 6 septembre 2023.

Aucun prérequis n'est nécessaire

Bon travail, amusez-vous...

Informations pratiques

Pour toutes questions et informations : avant le 15 juillet et après le 15 août 2022.

Nathalie Ghellynck, professeur responsable de l'option.

nathalie.ghellynck@artsaucarre.be